



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

1er mars 2025

Numéro 273

Construire une société d'égalité femmes-hommes passe par l'École



La « Journée internationale des Droits des femmes » célébrée le 8 mars a pour but de mobiliser l'opinion publique et la société pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. N'oublions pas non plus le 25 novembre « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ». Mais n'est-ce pas, aussi, lors de ces deux rendez-vous, l'occasion de rappeler la nécessaire implication de l'École pour prévenir le sexisme au quotidien et renforcer l'égalité entre les filles et les garçons afin de garantir le respect mutuel des élèves et favoriser la mixité avec une approche pédagogique appropriée sur différents sujets pour déconstruire certains schémas stéréotypés qui s'élaborent dès le plus jeune âge?

Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes doit se faire tous les jours dans tous les aspects de la vie. Dès le plus jeune âge, l'École joue un rôle important de sensibilisation. Les enfants d'aujourd'hui sont naturellement les adultes de demain, leur éducation doit être organisée dans le prisme de l'égalité et du respect mutuel. Bien sûr l'égalité ne signifie pas identique mais différent. La mise en œuvre d'un projet éducatif en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École peut reposer sur notre concours national « Samuel Paty se construire Citoyen » afin d'interagir avec la communauté éducative. DDEN, contribuons aussi à la mise en œuvre d'une information pour l'égalité entre les filles et les garçons auprès des parents et de leurs représentants qui siègent au Conseil d'École.

Rappelons que l'Éducation nationale fait de l'égalité des sexes une priorité. Il convient de permettre à chacune et chacun de se réaliser sans injonction ou préjugé et d'encourager l'orientation et la réussite des filles dans les filières où elles sont peu présentes, sans enfermer personne dans un rôle prédéfini. À cet effet, une « Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons », était définie pour cinq ans, 2019-2024, un cadre de référence dans le système éducatif. Ce texte rappelait le rôle fondamental de l'orientation, dans les effectifs filles/garçons - femmes/hommes pour les filières les moins équilibrées, notamment les métiers du numérique.

Cette égalité filles-garçons doit permettre à chaque jeune de construire son avenir au regard de ses propres choix. Les choix d'orientation interpellent aussi bien l'École, que les parents ou les médias. Remarquons aussi que la moitié de la population active des femmes se concentrent dans dix métiers peu valorisés socialement. Les hommes se situent hors de cette répartition sexuée des métiers.

L'héritage des sociétés patriarcales et la notion machiste de « chef de famille » sont encore un frein à l'émancipation des femmes. Il a fallu affranchir la loi commune des normes religieuses. Pour autant, les préjugés sexistes demeurent, alors, continuons à œuvrer pour l'égalité réelle des femmes et des hommes car la différence de sexe ne saurait être différence de droits.

Eddy Khaldi 26 février 2025



Sommaire :

- **Construire une société d'égalité-femmes-homme passe par l'École** (Édito)
- **Publication du nombre des atteintes à la laïcité et des actes racistes et antisémites (Éducation nationale)** (Page 2 à 3)
- **Fermetures de classes : l'AMF exhorte le ministère à travailler avec les maires** (Page 3)
- **Notre-Dame de Bétharram pourrait perdre son contrat avec l'Éducation nationale** (Page 4 à 6)
- **Le cabinet d'Élisabeth Borne décide de retarder la publication d'un rapport sur les violences de genre à l'école** (Page 7)
- **EVARS : face à l'offensive réactionnaire, quel soutien du ministère ?** (Page 8)

Attention : Les titres soulignés et la plupart des images sont des liens vers une page internet ou vers un document. N'hésitez pas à cliquer sur ces éléments d'information.

Publication du nombre des atteintes à la laïcité et des actes racistes et antisémites (Éducation nationale)

De septembre à décembre 2024, 1.848 faits d'atteintes à la laïcité à l'école et dans des établissements scolaires ont été recensés, d'après les chiffres de l'Éducation nationale, publiés hier mercredi. Sur la même période de 2023, 3.896 faits avaient été recensés. Et la période allant de septembre à décembre 2022 avait enregistré 1.749 faits d'atteinte à la laïcité.

Les items retenus pour qualifier les faits d'atteintes au principe de laïcité sont : port de signes et tenues, suspicion de prosélytisme, contestation d'enseignement, refus des valeurs républicaines, revendications communautaires, provocations verbales, refus d'activité scolaire, autres atteintes.

Pour le premier trimestre 2024, le nombre de signalements le plus important a été enregistré en octobre (702). Durant ce mois, les provocations verbales ont été les plus nombreuses (142), suivies des contestations d'enseignement (111) et des refus des valeurs républicaines (83). Sur les quatre premiers mois de l'année scolaire, les contestations d'enseignement constituent le premier motif de signalements (321), suivies des ports de signes et tenues (315) et des provocations verbales (283).

Le ministère apporte des éléments de bilan pour les années scolaires 2023-2024 et 2023-2022. Pour chaque mois, la répartition par item des faits signalés est indiquée, ainsi que celle de leurs auteurs (élèves, parents, personnels ou

Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :
Pierre MIMRAN



autres auteurs) et du lieu où ils ont été commis (lycées, collèges ou premier degré).

Durant ce premier trimestre de l'année 2024-2025, 496 actes racistes et 477 actes racistes ont été signalés. "Les équipes académiques valeurs de la République (EAVR) ont pris en charge 886 actes signalés. Les autres situations ont été gérées en autonomie par les écoles et les établissements." Par ailleurs, "les EAVR ont également reçu 873 demandes de conseil et ont animé 196 actions de prévention", indique le ministère.

[Les bilans de l'action des équipes valeurs de la République](#) et de la Recherche ont apportés les détails de la mise en œuvre et du suivi. Il a été rappelé que "les familles seront au courant du contenu du programme et des conditions dans lequel il sera enseigné".

[Fermetures de classes : l'AMF exhorte le ministère à travailler avec les maires](#)

"Des décisions brutales de fermeture de classes et d'écoles sans concertation" ont cours depuis "quelques semaines" partout en France, déplore l'Association des maires de France (AMF), dans un communiqué du 13 janvier. Allier, Vienne, Cantal, Charente... Autant de départements où les maires sont confrontés à des fermetures de classes ou d'écoles sans en avoir été informés préalablement. Sur le terrain, ce nombre est "plus élevé qu'attendu et confirme les craintes des maires d'une fragilisation de l'école publique notamment dans la ruralité".



Alors que les observatoires des dynamiques rurales mis en place dans les départements étaient censés être un "outil de concertation", l'AMF estime qu'ils représentent "un alibi" étant donné l'absence de concertation préalable que révèlent les cas récents rapportés par les maires.

L'association "réitère à la ministre de l'Éducation nationale sa proposition d'un accord-cadre national, décliné à l'échelle départementale et locale, visant à poser une méthode de collaboration constructive avec les maires et permettant de sortir d'une logique de carte scolaire déconnectée des réalités du terrain et basée uniquement sur des ratios".

Pour que cette collaboration puisse se réaliser, les services académiques doivent partager "leurs données prospectives en matière d'évolution des effectifs scolaires avec les maires", estime l'association, et ce en vue de "consolider une visibilité à trois ans sur le devenir de l'école". L'AMF insiste sur la nécessité pour l'Éducation nationale de travailler avec les maires qui doivent être impliqués dans les décisions afin que celles-ci ne soient pas prises "en déconnexion avec les besoins identifiés localement".

La Ministre de l'Éducation nationale répond à RMC

Notre-Dame de Bétharram pourrait perdre son contrat avec l'Éducation nationale

"C'est en fonction de ce qui sera vu lors du contrôle que l'on verra si l'on doit maintenir ou pas ce contrat", a répondu Elisabeth Borne à Apolline de Malherbe au sujet d'une éventuelle rupture de contrat entre l'État et Notre-Dame de Bétharram. Invitée sur RMC le 21 février, la ministre de l'Éducation nationale a reconnu que "l'État n'avait pas été au rendez-vous sur ce dossier".

"C'est pour ça qu'il faut qu'on agisse pour renforcer les contrôles (et) pour que la parole se libère", a dit la ministre qui a fait savoir qu'un guide de contrôle avait été envoyé dans toutes les académies afin "de former et outiller les inspecteurs" pour que "les contrôles se déroulent dans les meilleures conditions". L'objectif fixé par le ministère est que 40% des établissements privés sous contrat soient contrôlés dans les 24 mois, alors que jusque-là il n'y avait "quasiment aucun contrôle" a avancé Elisabeth Borne.

Ne voulant pas cibler spécifiquement les enseignements catholiques, la ministre a insisté sur "les règles très claires" qui existent au sein des établissements de l'Éducation nationale : "S'il y a un signalement de violence sur des élèves, a fortiori de violences sexuelles, la personne mise en cause fait l'objet d'une suspension à titre conservatoire et on fait un signalement au procureur."

Des fouilles de sac dès le printemps.

Questionnée sur la violence des jeunes, notamment sur l'usage des couteaux, la ministre a annoncé un renforcement des contrôles. À partir de ce printemps, des "contrôles aléatoires" seront effectués à l'entrée des établissements avec "les forces de l'ordre", les personnels de l'éducation n'y étant pas autorisés. Ces contrôles seront organisés avec "le préfet, le procureur et le représentant de l'Éducation nationale.

Par ailleurs, le Code de l'Éducation sera modifié de sorte que si un élève entre avec une arme blanche dans un établissement, il passe "systématiquement" en Conseil de discipline et qu'un signalement au procureur soit fait. Ces décisions revenaient jusque-là aux chefs d'établissement.

Ces annonces interviennent alors que l'actualité récente a été marquée par les décès de jeunes aux abords de leur établissement. En Seine-Saint-Denis, depuis le 11 février, une vingtaine de collèges et de lycées ont été placés sous la surveillance de 100 fonctionnaires de police pour prévenir des actes de violence.

"Il faut une réponse forte quand les jeunes ont basculé dans la violence mais on doit tout faire pour éviter d'en arriver là. Il faut réagir dès les premiers signaux", a souligné la ministre qui a donné en exemple de solution les classes relais où sont accueillis, en effectif restreint, des élèves qui ont été exclus.

Communiqué de presse du CEDEC*

Une fois de plus, le scandale d'abus sexuels répétés, habituels et tacitement connus du grand nombre éclabousse l'Église catholique romaine dans l'affaire de l'établissement d'enseignement privé Notre-Dame de Bétharram. L'institution catholique s'est trouvée quasi obligée dans un passé récent de créer la CIASE (Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Église) pour tenter de prouver sa surprise et son innocence collective dans les affaires de cet ordre qui éclataient au grand jour. Mais cette « excuse » est de plus en plus hors de propos, tant la preuve de sa nature générale s'impose. Pensons aux révélations de cet ordre à Stanislas, à L'Immaculée Conception (tiens, encore des écoles catholiques...), mais aussi à la bombe que furent les révélations des abus sexuels dont l'Abbé Pierre, ce saint homme (!), se rendit coupable tout au long de sa vie. Un simple « allez en paix » et une sainte pénitence suffisent-ils à effacer le caractère indélébile de ces actes sur les victimes ?

Mais comment tout cela a-t-il été possible ? À cause d'ententes avec les pouvoirs en place ? Sans doute. Mais aussi parce que le catholicisme s'est enfermé dans une citadelle, d'abord pour se protéger de la loi pour tous (sauf pour lui), mais aussi pour briller aux yeux du monde par sa souveraineté établie lui octroyant un pouvoir moral sur la société, à la mesure du « Tout-Puissant »...

Les événements récents révèlent (ce n'est pas la « révélation » attendue) que le roi est nu. Qu'il est le quasi-contraire de ce qu'il prétend être, l'incarnation du message évangélique. Bien entendu sans que l'on puisse généraliser une telle descente aux enfers. Quelle est donc la raison d'exister de cette école catholique qui a su obtenir tant d'avantages des instances de la République laïque, à commencer par la loi Debré de 1959 qui permet si largement son financement par l'État ? En 1985, le CEDEC – Chrétiens pour une Église Dégagée de l'École Confessionnelle, il existait depuis 2 ans – avait obtenu un entretien avec Jean Honoré, l'archevêque de Tours. À la tête de la Commission épiscopale auprès du monde scolaire et universitaire, il avait largement été l'initiateur des grandes manifestations de 1984 à l'origine de l'abandon du projet de loi Savary. Cette loi aurait conduit à la disparition de l'école catholique, ce « territoire » privilégié de l'Église, et aurait été à l'avantage de l'école pour tous, celle de la République laïque. La dernière question posée l'embarassa : Pourquoi tenez-vous tant à l'existence d'une école catholique ?

La réponse fut hésitante : Pour la visibilité de l'Église.

Au fond, cette visibilité souhaitée tendait à prouver que l'institution catholique, desséchée, se trouvait dépourvue de tout autre attrait et était donc invisible...

Où étaient passés la générosité, l'humilité et la pauvreté sous-jacente, la fraternité, l'échange et l'amour prescrits par le message évangélique ? On peut d'autant plus se poser la question que cette « école catholique » est devenue le refuge, le repaire des classes sociales les plus favorisées et qu'elle contribue, avec la complicité des politiques, à appauvrir l'école pour tous, l'école laïque. Elle se révèle comme une sorte d'apostasie pour le christianisme, qui aurait tout à gagner à se libérer de sa parenté avec ce système « de classe » devenu, de plus, tellement fautif moralement. Le CEDEC proclame depuis 42 ans que l'Église se compromet gravement en confiant sa « visibilité » à l'école confessionnelle qui pratique un

isolement social et contredit la générosité et le partage prôné par l'évangile. Au CEDEC notre raison d'être est que l'Église doit se dégager de l'école confessionnelle, surtout quand certains établissements parmi les plus réputés sont moralement et indéniablement coupables .

Pour le bureau du CEDEC,
Didier Vanhoutte, président

Le **CEDEC (Chrétiens pour une Église Dégagée de l'École Confessionnelle), né il y a 42 ans pour s'opposer à cette dite école confessionnelle, a estimé nécessaire de faire circuler une déclaration pour dire haut et fort le scandale, après d'autres, que représente ce qui se passe dans ces écoles, avec la complicité de la République. Le moment n'est-il pas venu de le faire savoir de la façon la plus claire et de corriger les erreurs de l'ensemble du système ?*

Didier Vanhoutte président du CEDEC

CEDEC– Chrétiens pour une Église Dégagée de l'École Confessionnelle
9, rue des Cerisiers, 37000 TOURS – dvanhoutte37@gmail.com

20 février 2025



Je soutiens les
DDEN



Je deviens
DDEN



Je veux un DDEN pour
mon école



Le cabinet d'Élisabeth Borne décide de retarder la publication d'un rapport sur les violences de genre à l'école

Le rapport devait sortir en avril mais il n'en sera rien. Alors que l'enquête portant sur les violences de genre à l'école est prête, le cabinet d'Élisabeth Borne a décidé de décaler sa date de publication à "novembre 2025", selon les informations de *Mediapart* qui a consacré un papier au sujet.

Intitulé "(Cyber) violences de genre chez les jeunes de 11 à 18 ans", le rapport avait été commandé sous Pap Ndiaye en vue de comprendre le lien entre genre et violences à l'école et confié au Centre Hubertine Auclert, organisme spécialiste des questions d'égalité femmes-hommes, "en partenariat avec une chercheuse grenobloise, et cofinancé par le ministère et la région Île-de-France", indique Marie Turcan, rédactrice de l'article de *Mediapart*.

43% des élèves victimes de violences sexuelles

Le 13 février dernier, à l'occasion de la journée des référentes et référents Égalité des établissements scolaires, organisée par le Centre Hubertine Auclert, des extraits de l'étude ont été présentés au public. "*Mediapart* a choisi de publier ces données d'intérêt public, qui montrent l'urgence d'agir pour protéger les élèves et lutter contre les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle, dès le plus jeune âge".

On apprend dans le rapport que "43 % des élèves ont été victimes de violences sexuelles au cours de la dernière année écoulée, qu'il s'agisse d'agressions sexuelles, d'outrages sexuels ou d'atteintes à l'image intime. Les filles sont plus concernées (une sur deux) que les garçons (38 %), tandis qu'une grande partie des élèves assigné·es LGBTQIA+ disent en avoir subi, tous genres confondus". Autre extrait de l'étude : "Seulement 26 % des victimes de violences en parlent" et "seulement 13 % des victimes se tournent vers des adultes de l'école."

La crainte de "raviver l'offensive réactionnaire"

La décision de retarder la publication d'un rapport qui parle explicitement des questions LGBTQIA+ pourrait s'expliquer par la crainte "de raviver l'offensive réactionnaire qui s'est élevée autour du programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS)", écrit la journaliste. Mais les professeur.es référent.es égalité n'approuvent pas cette décision. "On aurait justement besoin de ce rapport pour légitimer nos actions auprès des directions, des parents d'élèves, des collègues...."

Parmi les conclusions du rapport, celle d'un manque de prise en charge des signalements d'élèves par l'Éducation nationale. "On lit notamment que dans un cas sur cinq, il n'y a 'pas eu d'action' quand un.e élève a demandé de l'aide à un adulte de son établissement scolaire". Une lacune qui serait d'autant plus mal reçue que l'affaire Bétharram a montré les failles du ministère dans l'accompagnement des violences faites aux élèves victimes de cet établissement.

"L'ampleur de ces violences nous oblige : les établissements scolaires et les professionnelles et professionnels de l'éducation ont un rôle clé à jouer dans la lutte contre les (cyber)violences de genre", lit-on sur le site du centre Hubertine Auclert, à la page dédiée à la rencontre du 13 février. Et plus loin : "Il est nécessaire de développer des espaces-ressources pour écouter, partager, se soutenir sans jugement. Pour les minorités de genre, ces espaces peuvent notamment rompre des dynamiques d'isolement et d'invisibilisation à travers une communauté virtuelle et en présentiel."

EVARS : face à l'offensive réactionnaire, quel soutien du ministère ?

La polémique autour du programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS) est loin d'être éteinte. Le texte a été officiellement publié le 6 février et sera mis en œuvre à la rentrée scolaire 2025. Mais les « associations réactionnaires » s'agitent sur les réseaux sociaux pour maintenir la pression contre cette éducation.



Ces associations ont mis en ligne une pétition et proposent une journée d'action le 10 mars. "Grève Parentale générale, retrait scolaire, manifestation, ce sont les appels qui sont lancés sur les réseaux pour le 10 mars prochain", lit-on sur le site du collectif Parents en colère.

Sur le site de SOS Education, une association d'éducation classée à la droite conservatrice voire à l'extrême droite et dont l'opacité du fonctionnement avait été pointée dans un rapport de la Cour des comptes en 2020, on trouve une pétition intitulée "Non à l'éducation à la sexualité à l'école".

Face à la forte mobilisation contre le programme EVARS, le SE-Unsa dénonce dans un communiqué "les procédés de désinformation, d'intimidation et de manipulation utilisés par ces associations" et "demande à la ministre Élisabeth Borne de communiquer rapidement pour contrer les informations mensongères propagées et pour rappeler son plein soutien aux personnels dans leurs missions".



Enquête sur l'inclusivité dans l'école publique

Partie 1 : enquête DDEN

[Vous pouvez accéder à l'enquête en cliquant sur le bandeau.](#)